



## SÉANCE DU CONSEIL GÉNÉRAL 8 décembre 2021

Au four de Romanel-sur-Morges

À 20 h 03, madame **Mireille Pelet**, **présidente**, ouvre la séance avec le plaisir de retrouver la salle du four.

Elle souhaite une cordiale bienvenue aux conseillères et conseillers, à la Municipalité et, s'assure que tout le monde a reçu l'ordre du jour, le procès-verbal de la séance du conseil du 27 octobre 2021, les préavis municipaux n° 04, 05, 06 et la feuille des jetons de présence pour certains.es

### 1. Appel

Monsieur **Frank Lambelet**, **vice-président**, procède à l'appel. Le Conseil général compte **37 membres**.  
Décompte des présences du jour :                   **22 présents**                   **9 excusés**                   **6 absents**

Le quorum (1/3 des membres) étant de **12 membres**, le Conseil général peut donc valablement délibérer.  
Rappel de la **présidente** : *art.76 al.6 la présidente ne participe pas aux votes à main levée. Tranche uniquement en cas d'égalité.*

**Véronique Langenberger** annonce qu'elle ne reçoit plus les convocations du conseil. **Mireille Pelet**, présidente, l'informe qu'en étant absente lors de la séance d'assermentation des autorités du mois d'avril, elle n'est plus actuellement membre du conseil, mais peut demander sa nouvelle assermentation lors de celui-ci. **Véronique Langenberger** s'excuse de cette incompréhension et mentionne son désir de réintégrer le conseil. La présidente l'informe qu'elle peut s'annoncer pour l'assermentation lors du point 4 de l'ordre du jour.

### 2. Approbation de l'ordre du jour

Madame la **présidente** demande si les personnes assermentées ont une remarque à faire concernant l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas. S'en suit la procédure de vote des personnes assermentées. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

### 3. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 octobre 2021

Madame la **présidente**, propose une lecture. Les personnes assermentées ne la souhaitent pas. À la demande de la présidente, les personnes assermentées n'ont aucune remarque. S'en suit la procédure de vote des personnes assermentées. Le procès-verbal du 27 octobre 2021 est **accepté à l'unanimité moins 1 abstention**.

### 4. Assermentations éventuelles

Madame la **présidente** stipule que « *pour être admis au Conseil général, il faut être électeur au sens de l'article 5 LEDP (loi sur l'exercice des droits politiques), domicilié dans la commune et avoir prêté serment* ». Il y a **3 demandes** d'assermentations ce soir.

**Langenberger Véronique**  
**Barbey Elisabeth**  
**Barilier Jean-Philippe**

L'assemblée se lève pour le serment. La **présidente** procède à la lecture de l'art. 4 du règlement du Conseil général. A l'appel de leur nom, s'en suit la promesse de chacun en levant la main droite, dans l'ordre : **Langenberger Véronique, Barbey Elisabeth et Barilier Jean-Philippe**.

Le Conseil compte désormais **40 membres**. Décompte actualisé : **25 présents 9 excusés 6 absents**

**5. Préavis n° 04 législature 2021-2026 : relatif à la rémunération et aux tarifs des vacations et jetons de présence des membres de la Municipalité et du Conseil général.**

Madame la **présidente** donne la parole à la **syndique**, madame **Isabelle Bonvin**.

La syndique rappelle qu'il est d'usage que certains préavis soient revus à chaque nouvelle législature. Après de longues discussions lors des séances de municipalité et la comparaison avec les communes avoisinantes, ressemblantes à la nôtre, il est constaté que l'on est dans la moyenne, ni trop ni pas assez. L'inflation n'étant pas significative ces dernières années, la municipalité propose de maintenir les salaires de bases au même niveau, donc sans changement. En revanche, le travail du municipal augmentant chaque année du fait d'une partie administrative de plus en plus lourde, la municipalité souhaite plutôt valoriser équitablement sous forme de vacation, le travail des municipaux en fonction du temps et déplacement induit par leurs dicastères respectifs. Pour rappel le salaire de base couvre les séances du lundi et la préparation de celle-ci ainsi que les séances et préparation des conseils généraux. Il semblait plus judicieux de suivre les heures en détails et de rétribuer avec équité selon le temps investi. La présidente du conseil a également été consultée et après discussion avec la syndique, est d'avis de suivre le même raisonnement en ce qui concerne les fonctions dans le cadre du conseil. Finalement, la proposition reprend donc les mêmes tarifs que précédemment.

Madame la **présidente** passe la parole à madame **Micheline Mathyer** pour faire lecture du rapport de la Commission des finances :

***Extrait du rapport de la Commission des finances***

*... Au vu des explications qui nous ont été données, nous constatons que la Municipalité a préféré mettre l'accent sur les vacations en fonction des différents dicastères, plutôt que d'augmenter les salaires des Municipaux.*

*En ce qui concerne le Conseil Général, les membres du Bureau et les membres de commissions, après concertation entre la Municipalité et la Présidente du Conseil général, il a été décidé de ne pas augmenter les indemnités.*

*Où ce qui précède, nous proposons au Conseil général d'accepter ce préavis municipal tel que proposé...*

Madame la **présidente** ouvre la discussion. Monsieur **Gérard Grand** mentionne que l'on est un peu mesquin au sujet des indemnités kilométriques hors du district. Il souligne que le district a plus que doublé de surface et propose 0.70 cts par kilomètre de trajet dès le départ de Romanel et ainsi faciliter le comptage kilométrique du trajet pour tout déplacement. Madame la **présidente** lui demande s'il désire déposer un amendement. C'est le cas. Monsieur **Gérard Grand** dicte le texte proposé comme amendement à madame **Patricia Chabanel, secrétaire**, qui procède à sa rédaction manuscrite puis le demandeur procède à sa signature.

Monsieur **Frank Lambelet, vice-président**, précise que selon le règlement du conseil général, 2<sup>e</sup> paragraphe, les heures de vacations pour les membres de commissions sont de quarante francs mais que dans le tableau récapitulatif du préavis, il est marqué trente-cinq francs. Madame la **syndique** confirme que c'est bien quarante comme dans le règlement et fera mettre à jour le document.

Madame la **présidente** s'assure qu'il n'y a pas d'autres questions. Ce n'est pas cas et elle propose de passer au vote concernant l'adoption de l'amendement de monsieur Grand concernant l'indemnité kilométrique, au départ de Romanel. Par suite du vote, **l'amendement est accepté par 22 oui, 0 non et 2 abstentions**. S'en suit le vote du **préavis n°04 avec amendement et effet rétroactif au 1 juillet 2021**. Les conseillères et conseillers présents ce soir **l'acceptent à l'unanimité**.

Monsieur **Bernard Barbey** demande précision concernant le tarif des commissions. La **présidente** confirme que ce sera bien CHF 40.- et le tableau sera corrigé.

## 6. Préavis n° 05 législature 2021-2026 : relatif au budget 2022

Madame la **présidente** donne la parole à la **vice-syndique**, madame **Martine Grangier**.

Madame **Martine Grangier** salue l'assemblée et présente tout d'abord madame **Katia Weber** afin de pouvoir mettre un visage pour la personne qui effectue un travail important en tant que boursière.

Madame **Martine Grangier** évoque que le budget est sensiblement le même qu'en 2021, en précisant que malgré le Covid, nous n'avons pas de signes négatifs sur les recettes fiscales de 2021 et espère que ça sera de même pour 2022. Elle précise qu'il y aura des travaux de réfection de la chaussée dû au remplacement des canalisations sous la route cantonale qui se termineront en 2022 et donc certaines sommes seront basculées sur 2022. Mis à part ce point, il y n'a pas d'autres travaux importants annoncés pour l'exercice 2022. Elle propose de passer en revue quelques autres points du budget. Concernant l'administration générale, le chiffre a été poussé pour tenir compte de la décision de payer les vacances selon la décision votée dans le préavis n°04. Le poste 110.301 a également subi une légère augmentation. En prévision du départ de la secrétaire communale, le poste est prévu en double durant deux mois et donc implique deux salaires. Ce poste redescendra l'année suivante. Pour le poste 110.311, achat de mobilier, matériel de bureau et informatique, le montant de CHF 28'000.- est dû à la refonte du réseau et système informatique estimé entre CHF 25'000.- et 28'000.- pour se doter d'un système plus pointu et plus sécurisé. C'est important, aux vues de ce qui s'est passé dans d'autres communes en rapport à la sécurité. Elle relève aussi que les appareils sont très vieux, passés de dix ans, est donc dépassés. Pour le poste 110.315, le montant de 30'000.- inclut la refonte et le relookage du site internet. Il est actuellement obsolète et doit permettre d'être géré de façon plus dynamique et donc être mieux adaptés pour le faire. Le montant estimé est entre CHF 10'000.- et 12'000.- pour le refaire. Au point 2, finances, le poste 210.406.01 concernant l'impôt sur les chiens, nous avons accepté le nouveau tarif qui double les recettes. Au point 220.452, la participation au fond de péréquation a augmenté à CHF 126'000.-, dû à la participation des travaux de réfection de la route, mais ce poste redescendra en 2023. Au point 3, domaines et bâtiments, le poste 310.423 location des terrains a augmenté du fait du nouveau droit de superficie du garage Aréna qui se monte à CHF 17'400.- par an, donc qui nous ramène plus de rentrée. Sur le point 320.314 apparaît le chiffre de CHF 17'000.- qui comprend le martelage des arbres sur le chemin de la guerre, qui n'a pas été fait depuis longtemps. Au niveau des bâtiments, rien de particulier sauf la masse salariale du concierge qui a baissé car en 2020 il y a eu beaucoup de nettoyage et maintenant on est revenu à la normale. Rien à signaler pour le bâtiment du Forvey, ni sur les travaux d'urbanismes. Sur le poste des routes, poste 430.314 entretien des routes et éclairages, on a proposé un chiffre de CHF 31'000.- pour nous permettre de procéder à des réparations ponctuelles de routes communales, en lien à de petits travaux à droite et à gauche. Sur le poste 431.314, véhicule communal, le chiffre de CHF 7'000.- concerne les travaux probables sur le tracteur afin de pouvoir le maintenir le plus longtemps possible. Donc à revoir dans le futur, mais actuellement nous prévoyons de le réparer. Poste 440.313, parcs, places, cimetière, le chiffre a été fixé à CHF 12'500.- surtout dû à l'achat des 6 nouvelles poubelles pour les sacs de déjections de chiens. Sur les postes ordures ménagères et déchets, égouts et épuration et instruction publique il n'y a rien à signaler, mis à part sur le poste 550.318.01 concernant les honoraires et prestations de la Tomatine qui descend à CHF 500.- car la gestion est reprise par la commune. Ce montant est en lien à l'envoi postal des factures et autres communications. Sur le poste 580.301 le chiffre de CHF 2'000.- est dû au nouveau contrat avec le nouvel organiste. L'ancien n'avait pas demandé de défraiement mais le nouveau oui.

Pas de remarques sur les postes de la police sanitaire et du service des inhumations. Rien de spécial non plus sur la défense incendie. Concernant la prévoyance sociale, le poste 720.365 ARASMAC passe de CHF 11'500.- à CHF 500.- et il est noté en commentaire que le financement des agences d'assurances sociales est repris par le canton au 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ne reste à la charge des communes que le financement des tâches spécifiques et l'administration générale. Pour les AAS c'est CHF 0.35.- par habitant et pour les CSR, CHF 0.70 par habitant. Pour la santé publique et service des eaux rien à dire. Pour finir, ce budget indique un montant des charges totales à CHF 2'706'700.- pour des revenus de CHF 2'678'700.- donc avec un excédent de dépenses possibles de CHF 28'000.- comparable au budget de 2021. Concernant le graphique des charges du budget, on est toujours dans les mêmes ratios, que ce soit pour l'administration générale, les finances. Le fond de péréquation est un peu plus important, mais dû aux travaux de la route, et les autres postes sont dans la même veine que l'année passée. Les revenus sont également dans les mêmes ratios. Et enfin le plan des dépenses d'investissement, l'extension du collège Forvey, le solde à amortir à fin 2021 est de CHF

1'265'000.- à raison de CHF 55'000.- par an, ce qui nous amène à encore 23 ans d'amortissement. La transformation et rénovation du bâtiment de la poste 2, le solde à amortir est de CHF 230'000.- à raison de CHF 10'000.- par an ce qui donne également 23 ans et apparait la route cantonale avec un montant de CHF 16'400.- correspondant à un amortissement sur 30 ans.

Madame la **présidente** remercie madame Martine Grangier et passe la parole à madame **Chantal Bataillard** pour faire lecture du rapport de la Commission des finances :

**Extrait du rapport de la Commission des finances**

... ► Nous relevons la nouvelle mise en page du budget qui a l'avantage d'apporter de la clarté au travers des différents commentaires ad-hoc.

► Au chiffre 110.311.00, nous soulevons que, après que la Municipalité a demandé un audit du parc/matériel informatique, un renouvellement des installations s'est vu recommandé.

► Au chiffre 110.315.00, le site internet de la Commune a besoin d'un rafraîchissement et de modernisation, raison du chiffre avancé dans le budget qui nous semble acceptable.

► Au chiffre 220.452.00, la somme de CHF 128'000.- correspond à un retour du Canton au niveau de la péréquation, qui tient compte des frais importants engagés pour la réfection de la route cantonale.

► Au chiffre 320.314.00, comme mentionné dans les commentaires, les coûts de CHF 17'000.- serviront au martelage d'arbres au chemin de la Guerre, ce qui devrait conduire à une recette de CHF 8'000.- au travers de la vente de bois (chiffre 435.00).

Compte tenu de ces observations et ouï ce qui précède, nous proposons au Conseil général d'approuver le budget 2022 tel que présenté...

Madame la **présidente** ouvre la discussion.

Monsieur **Jean-Pascal Chapuis** demande quelle partie du chemin de la guerre est concerné, est-ce le chemin sous la sapinière ou celui direction Vuillerens ? Monsieur **Yves Teuscher**, municipal, explique que c'est le chemin direction Vuillerens, tout en haut à droite, en dessus du secteur où à l'époque il y a eu la plantation par les enfants.

Monsieur **Bernard Mathyer** demande, au sujet de la refonte du site internet, s'il a été discuté avec les sociétés locales leur besoin dans l'idée qu'il soit adapté à la gestion des manifestations ? Par exemple, pour « La fournée », que l'on voie l'annonce de la manifestation et que les intéressés puissent l'utiliser pour s'inscrire aux repas. Madame **Martine Grangier** confirme que c'est tout à fait dans cette direction que l'on va revoir le site internet. Pour que toutes les communications puissent être plus facile et rapide mais également qu'il soit interactif pour faire des demandes de documents ou d'autres demandes comme l'exemple évoqué.

Monsieur **Jean-Pascal Chapuis** demande combien a coûté finalement la dissolution du centre aquatique de Morges ? Combien avait-on payé par rapport au nombre d'habitant ? Madame **Martine Grangier**, avec l'aide de la syndique **Isabelle Bonvin**, recherche les données mais ne trouve pas ces informations qui sont assez anciennes, mais propose de les rechercher et de les transmettre ultérieurement. Madame **Micheline Mathyer** se souvient de 6000.- à l'époque, et madame **Martine Grangier**, se souvient d'un retour d'environ CHF 1'800.- il y a deux ans. Elle confirme que la municipalité communiquera ultérieurement sur ce point. Monsieur **Jean-Pascal Chapuis** est satisfait et n'en demande pas plus.

Madame la **présidente** s'assure qu'il n'y a pas d'autres questions et propose de passer au vote concernant l'adoption du **budget**, préavis n°05. A la suite du vote, le **préavis n°05 est accepté à l'unanimité moins 1 abstention.**

**7. Préavis n° 06 législature 2021-2026 : relatif à l'adoption d'un règlement communal des sépultures et du cimetière.**

Madame la **présidente** donne la parole au municipal, monsieur **Claude Ruch**.

Monsieur **Claude Ruch** explique pourquoi nous avons élaboré ce règlement. Il y a un règlement cantonal qui évoque beaucoup de choses, c'est pourquoi on a un règlement spécifique pour notre commune. Recommandé d'ailleurs par le canton, il permet de faciliter la vie de la commune et rend également plus clair aux familles les informations en cas de décès. Ce règlement a été élaboré sur la base d'un règlement élaboré par le canton et un conseil a été pris auprès d'un juriste afin de s'assurer qu'il était bien fondé. Monsieur Claude Ruch mentionne que les conseillers ont reçu trois éléments, le règlement, l'annexe pour les émoluments et le plan du cimetière. Il a été vérifié auprès de juristes, quels éléments devaient être approuvés respectivement par le conseil général, la municipalité et le canton.

Au début, ce qui n'était pas très clair, était si les taxes et les émoluments devaient être approuvés que par la municipalité et la chef de département de la santé et actions sociales ou, si le conseil général devait également le faire. Finalement il a été confirmé que les taxes et émoluments sont sous la compétence de la municipalité et de la chef du département. Finalement on a omis de retirer le document du préavis, ce qui nous amène à proposer un amendement au préavis n°06, ce dernier est lu par monsieur **Claude Ruch**.

**Extrait de l'amendement au préavis n°06**

*Les taxes et émoluments sont de la compétence de la Municipalité et de la cheffe du département de la santé et de l'action sociale. Dès lors, ce document ne doit pas être approuvé par le Conseil Général. En conséquence nous vous proposons les amendements suivants au préavis no 6 relatif à l'adoption d'un règlement communal des sépultures et du cimetière :*

1. Début de la page 2 - suppression de la mention taxes et émoluments.

*Texte modifié : Le règlement qui vous est soumis pour approbation est basé sur le règlement type proposé par le Canton.*

2. Supprimer la dernière partie de la dernière phrase de la conclusion « ainsi que les taxes & émoluments y afférentes ».

*Texte modifié : Le Conseil général de Romanel-sur-Morges,*

- ouï le présent préavis,
  - ouï le rapport de la commission ad-hoc,
- considérant que l'objet a bien été porté à l'ordre du jour,*

Madame la **présidente** passe la parole à monsieur **Gérard Grand** pour faire lecture du rapport de la Commission ad hoc.

**Extrait du rapport de la Commission ad hoc** (lecture faite du rapport, tel qu'il a été rédigé avant l'amendement)

*...Comme le mentionne le préavis municipal no 6, notre commune n'est pas dotée d'un règlement pour le cimetière.*

*La règle s'appliquant actuellement est prévue par le règlement de police de mai 1991 soit par son chapitre 6; articles 82 à 87 traitant des inhumations et incinérations.*

*Un règlement communal des sépultures et du cimetière est préconisé par nos autorités cantonales qui se basent sur le Règlement Cantonal sur les Décès, les Sépultures et les Pompes Funèbres du 12 décembre 2012.*

*Après avoir examiné ce qui se fait dans d'autres communes, notre municipalité a estimé nécessaire l'établissement d'un règlement communal des sépultures et du cimetière. Il est précisé que ce document a été admis par les instances cantonales.*

*En date du 24 novembre 2021 la Commission a siégé en compagnie de Monsieur Claude Ruch Conseiller municipal qui nous a fourni toutes les explications et renseignements nécessaire et qui a répondu à toutes nos questions.*

*Après étude détaillée du Règlement des sépultures et du cimetière, la Commission a constaté qu'il était bien détaillé et établi de façon à prévoir tous les cas possibles.*

*Il est précisé à l'article 23 concernant le Jardin du Souvenir la possibilité de fixer une plaquette avec des inscriptions relatives au défunt. Cette possibilité n'était pas souhaitée par le règlement cantonal.*

*Sur insistance de Monsieur Claude Ruch municipal auprès de la responsable cantonale, celle-ci a admis qu'il était possible légalement d'installer une plaquette relative au défunt sur le monument du Jardin du Souvenir.*

*Concernant les taxes et émoluments, la Commission estime indispensable de compléter chacun des 3 chapitres de cette taxation par personne ayant été domiciliée au moins 10 ans à Romanel sur Morges mais décédée dans un EMS, ou toute autre maison ou lieu de retraite, de bénéficier de la gratuité et prie la Municipalité de compléter le document susmentionné dans ce sens.*

*Au vu de ce qui précède, la Commission vous demande, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers d'approuver le Règlement concernant les sépultures du cimetière et d'approuver l'adjonction des taxes et émoluments prévus dans le cadre d'application du Règlement communal de sépulture et du cimetière par la rubrique concernant les personnes décédées en EMS ou toute autre maison ou lieu de retraite...*

Madame la **présidente** repasse la parole à monsieur **Claude Ruch** qui précise que la municipalité a pris en compte la proposition d'inclure la gratuité aux personnes ayant été domiciliée au moins 10 ans dans la commune mais décédée dans un EMS ou autre. L'annexe au préavis « Taxes et émoluments » a été révisée en ce sens et transmise à la présidente, **Mireille Pelet**, qui ouvre la discussion. Il n'y a pas de questions et la présidente propose de passer au vote de l'amendement de la municipalité en priorité. Elle en fait la relecture et demande que l'assemblée accepte les modifications demandées au préavis n°06 selon l'amendement de la municipalité. **L'amendement est accepté à l'unanimité.** La **présidente** propose de passer au vote concernant l'adoption du **préavis n°06 avec son amendement, règlement communal des sépultures et du cimetière, qui est accepté à l'unanimité.**

## **8. Communications municipales**

Madame la **présidente** passe la parole à madame la **syndique, Isabelle Bonvin.**

Concernant les dates de fin d'année, malheureusement l'évolution de la Covid n'est pas favorable, comme on a pu le lire dans la presse. Le culte avec les enfants est donc malheureusement annulé, de manière similaire aux décisions d'annulation des activités dans le cadre scolaire. Le département n'est pas favorable aux mélanges des parents, grands-parents et enfants. La municipalité a également décidé d'annuler les petits comptes. Elle rappelle la forme, le bureau était ouvert le samedi de la fournée et les conseillers pouvait venir chercher leurs sous à ce moment-là. Pour cette année, ils seront versés sur le compte de chacun afin de simplifier la procédure pour cette année. Madame la syndique informe que la préposée aux contrôles des habitants, madame **Katie Janev**, a donné sa démission pour le mois de novembre et une nouvelle préposée a été engagée à 20%, mais sur décembre, elle ne travaille qu'à 10%. Pour le moment donc se sera le mardi après-midi de 14h à 18h. Dès janvier, les horaires vont changer et se sera, le mardi après-midi de 13h30 à 15h30 et le jeudi après-midi de 14h30 à 19h30. Ces horaires seront affichés au pilier public, sur la porte de l'administration ainsi que sur le site internet.

Il y a encore d'autres communications et madame la **syndique** passe tout d'abord la parole à monsieur **Claude Ruch** pour les informations sur la route. Avec humour, il espère que personnes n'a été trop perturbé par la disparition des feux de signalisation. Les travaux sont donc terminés et aura lieu lundi en huit une séance pour déterminer les retouches à faire, à savoir que l'étape finale, la pose du revêtement phono-absorbant sera fait le printemps prochain autour de mai ou juin. Durant la pose finale du revêtement sur la route, cette dernière sera complètement interdite à la circulation durant une journée. La population sera avertie dès que la date exacte sera connue. Finalement il y aura quelques points de signalisations à poser, une signalisation verticale pour le passage piétons ainsi qu'une paroi antibruit le long de l'enrochement jusqu'au jardin de l'ancienne Treille et par la suite les peintures aux sols après le tapis final. Madame la **syndique** reprend la parole mais la redonne à monsieur **Bernard Barbey** qui a une question. Monsieur Barbey évoque les seuils vers la laiterie ou vers le four, il y a risque de toucher sous certains véhicules. Y a-t-il quelques choses de prévus à cet effet ? Monsieur **Claude Ruch** répond qu'il y a des chanfreins supplémentaires qui ont déjà été posés mais ça secoue encore. Par la suite quand le revêtement final sera posé, cela devrait secouer beaucoup moins mais il restera une petite marche de trois centimètres sur les trottoirs. Certains chanfreins ont déjà été agrandi lors de la pose de l'enrobé pour éviter de froter sous les voitures. Monsieur **Bernard Barbey** attire l'attention que cela ne concerne pas que les voitures mais aussi les caravanes qui sont beaucoup plus basses et que le seuil le plus haut n'est pas côté route mais côté village. Monsieur **Claude Ruch** relève qu'en

passant très doucement en général ça passe sans toucher. Monsieur **Bernard Barbey** a une deuxième question. Il fait mention qu'à la hauteur de la fontaine de l'eau coule à travers la route et que lors de la construction de sa maison il avait dû faire un barrage entre l'accès communal et l'accès privé. Il relève qu'il pourrait avoir un risque de gel sur la route. Monsieur **Claude Ruch** précise que certains travaux de réfection doivent être encore fait par certains propriétaires aux niveaux des écoulements.

La présidente demande s'il y a encore des questions concernant la route. Ce n'est pas le cas et elle passe la parole au prochain municipal.

Monsieur **Yves Teuscher** donne l'information qu'au début du printemps on va faire un coup de balai aux abords des ruisseaux. Si l'on veut participer avec les enfants, la date sera prochainement transmise par un tout ménage. Une grande manifestation mondialement connue, le Tour de France, traversera Romanel-sur-Morges le 9 juillet 2022. L'assemblée réagit positivement. C'est magnifique, il y a plusieurs milliards de personnes qui vont nous regarder. Il a participé à une séance la semaine passée et il souhaite que le village puisse organiser une petite fête qui marque le coup même s'ils ne passent que quinze secondes. La caravane publicitaire représente environ 180 véhicules, 8 hélicoptères. Il y a 4500 personnes qui font parties de l'organisation. Cette information est toute fraîche et il est ouvert à toutes propositions à ce sujet. Prévoyez de ne pas trop transiter ce jour-là. La route sera fermée probablement entre 8h et 16h. Le but est de faire bon accueil et on n'aura pas le choix de se plier à cette organisation. L'assemblée s'anime. **La présidente** passe la parole pour une question à madame **Annabelle Venice Perrine**. Est-ce que le coup de balai à l'abord des ruisseaux comprend aussi le nettoyage de la petite forêt ? Monsieur **Yves Teuscher** confirme que oui, un peu comme la fois précédente. Il informe que monsieur **Bernard Mathyer** l'aidera dans cette tâche par son expérience car lui n'avait pas participé la dernière fois. **La présidente** s'assure qu'il n'y a pas d'autres questions à propos des communications municipales. Ce n'est pas le cas.

## **9. Propositions individuelles**

**La présidente** rappelle que les propositions doivent être écrites et déposées sur le bureau, aucune n'a été reçue pour ce Conseil. Elle a reçu la lettre officielle de démission de monsieur Claude Ruch et en fait la lecture.

### ***Extrait du courrier daté du 29 octobre 2021 de monsieur Claude Ruch à madame Mireille Pelet***

*Concerne : Démission de mon poste de Municipal*

*Madame la Présidente, chère Mireille,*

*Lors de l'Assemblée de Commune du 9 décembre 2020, qui a précédé les élections municipales pour la législature 2021-2026, j'ai indiqué représenter ma candidature mais pour une année seulement. J'avais décidé initialement de cesser mon activité à la fin de la législature 2016-2021. L'objectif de ma démarche était d'aider la transition entre l'ancienne et la nouvelle municipalité.*

*Au vu de ce qui précède, je te prie de prendre note de ma démission de la Municipalité au 30 juin 2022.*

*Ces bientôt onze années passées au sein de notre Municipalité ont été très riches et intéressantes. J'ai eu le plaisir de collaborer avec mes collègues municipaux au bien-être du village et j'ai eu la chance de pouvoir gérer plusieurs projets d'importance pour notre commune.*

*C'est donc avec un œil qui rit et un œil qui pleure que je quitterai ma fonction. D'une part je pourrai consacrer plus de temps à ma famille et mes passions, d'autre part je quitte une fonction riche en sujets passionnants et en contacts humains. Sois assurée que je continuerai mon activité avec la même motivation jusqu'au dernier jour.*

*Meilleures salutations.*

**La présidente** informe que les conseillers seront tenus au courant concernant une éventuelle assemblée de commune et rappelle que si l'on souhaite être municipal, l'on vous fournira volontiers une feuille de candidature.

La **présidente** passe la parole à monsieur **Bernard Barbey** en tant que **délégué de l'AIEV**. Il informe que le dernier mercredi de juin, les membres du conseil sont invités à venir visiter la station d'épuration au Moulin du Choc. Cette visite aura lieu avant la séance de l'association de 18h à 20h. La **présidente** demande s'il y aura une invitation. Monsieur **Bernard Mathyer, vice-président de l'AIEV**, informe que l'information sera passée prochainement par une communication du comité directeur.

La **présidente** relève encore que pour le versement des vacations des membres de commission et des membres du bureau, la boursière demandait les numéros IBAN et espère qu'elle les a reçus. Elle prie les nouveaux membres de le lui transmettre. Elle passe la parole à la secrétaire, madame **Patricia Chabanel** pour une communication sur la numérotation des pages des procès-verbaux. La secrétaire informe qu'une rencontre a eu lieu avec le préfet la semaine passée afin de présenter le dossier d'archives de la dernière législature. Le préfet a confirmé que selon le règlement, la numérotation des pages des procès-verbaux doit être faite de façon incrémentale continue pour toute la législature.

La **présidente** demande s'il y a une dernière annonce. Monsieur **Bernard Mathyer** demande la parole pour demander de façon ironique où se trouve le chemin des Biols. Monsieur **Claude Ruch** répond que c'est bien à Romanel-sur-Lausanne qu'il y a cette adresse. Madame **Isabelle Bonvin** avise qu'elle a reçu de la part du journal de Morges qu'il y aurait un rectificatif pour cette fausse information.

Monsieur **Bernard Mathyer** informe que les Croûtons sont en pleine réflexion sur les possibilités d'organisation de la manifestation du samedi 18 décembre prochain. La municipalité a décidé de faire la distribution des tresses sans rentrer chez les gens. On prévoit de remplir le bois ce samedi. La journée sera maintenue. Le repas est maintenu à ce jour malgré qu'il y ait très peu d'inscriptions pour l'instant, reste le risque qu'il soit annulé en cas de restriction sanitaire. Le local en bas ne sera accessible que pour les membres des Croûtons. Il y aura un contrôle des certificats Covid pour la manifestation.

Madame **Patricia Chabanel** informe que pour l'accueil du Père-Noël du mercredi 22 décembre, la formule est planifiée en extérieur de manière à pouvoir se faire malgré les restrictions dues à la pandémie. Majorant vérification avec la municipalité sur les dernières restrictions, un tout ménage sera distribué pour informer des derniers détails. Vous êtes les bienvenus et pouvez passer le message aux familles qui voudraient venir que le rendez-vous est à 18h30, qu'il y aura un vin chaud organisé sur le parvis du four, sans certificat Covid.

La **présidente**, madame **Mireille Pelet** informe que le document « taxes et émoluments » avec les corrections demandées est disponible pour consultation auprès d'elle.

Il n'y a pas d'autres questions et la parole n'est plus demandée, madame la **présidente** lève alors la séance à 21 h 24 et souhaite à tous un bon retour chez soi.

Au nom du Conseil général,

Mireille Pelet



La présidente



Patricia Chabanel



La secrétaire